

L'an mil huit cent vingt un, le quinze mois, pardevant
 nous Louis Joseph Cheux, Maire, officier de L'Etat civil
 de la commune de Witzern, sous comparure Josephin
 Pospette agé de vingt cinq ans, ouvrier Sapeur Sille
 Legitime de Jacques Pospette garde = Champêtre tout
 deux Domiciliés à Ballinc, et de Marguerite Duce
 ci = précédés et consentants, et Charlotte Haur agée de
 vingt cinq ans, manouvrière Sille Legitime de Francis
 Dominique Haur Meunier, tout deux Domiciliés en
 cette commune, ci = présent et consentants, et de
 Son Christine Joseph Motherson D'ici de son cette
 commune le Vieux Septembre mil huit cent Douze,
 comme il est constaté par acte de D'ice de posé aux
 archives de ladite commune: Lesquels nous ont requis
 de procéder à la célébration du Mariage projeté
 entre eux, en deux publications sur être faites
 devant la porte de notre Maison commune savoir
 la première le quinze, et la seconde le vingt deux
 juillet, et dans la commune D'Ballinc le vingt

neuf juillet, et la seconde le cinq deux présente année
 jour de Dimanche à heure de midi: aucune opposition
 audit Mariage ne nous aiant été signifié, Pasqu'il
 devoit à leur requisition, en après avoir donné lecture
 de toutes les pièces ci = Dessus Mentionnées, et du
 Chapitre VI du titre du code civil intitulé du
 Mariage; avoir demandé au futur Epoux et à la
 future Epouse s'ils veulent se prendre pour Mari
 et pour femme: Chacun D'En n'iant répondu
 Separément et affirmativement de l'autre au nom de la
 Loi que Josephin Pospette et la Demoiselle
 Charlotte Haur sous unis par le Mariage: De quoi
 avons dressé acte en présence de Jacques sille Pospette
 agé de vingt six ans, d'André Leblond agé de
 vingt trois ans tous deux Ouvriers Sapeurs officiers
 de L'Epoux, de Lucien Pospette agé de vingt trois
 ans officier Sapeur aussi frère de L'Epoux et de
 Joseph Decobert agé de cinquante neuf ans, maçon
 les trois premiers témoins Domiciliés à Ballinc, et le
 quatrième à Witzern, et sur les Epoux, les D'ice des Epoux
 le deuxième et troisième témoin s'ique nous le présent acte,
 les autres aiant déclaré ne savoir signer, après lecture faite:
 L'Epoux Joseph Pospette
 L'Epouse Marguerite Pospette
 Le Maire Louis Joseph Cheux
 Le Scribe Joseph Motherson
 L'An mil huit cent vingt un, le quinze

4 L'an mil huit cent vingt un, le quinze août, Pardevant nous Louis Joseph Cleuet, Maire, officier de L'Etat civil de la commune de Wizernes, Sont comparus Zephirin Vospette agé de vingt cinq ans, ouvrier Papetier, Fils Légitime de Jacques Vospette garde - Champêtre tous deux domiciliés à hallines, et de marguerite Ducro.. ci- présents et consentants; et Charlotte hans agée de vingt cinq ans, manouvrière, fille légitime de francois Dominique hans, Ménager, tous deux domiciliés en cette commune, ci- présent et consentant, et de feu Cristine Josephe Motheron décédée en cette commune le dix neuf Septembre mil huit cent douze, comme il est constaté par l'acte de Décès déposé aux archives de laditte commune : Lesquels nous ont requis de Procéder à la Célébration du Mariage projeté entr' eux, et dont les Publications ont été faites devant la Porte de notre Maison commune, Savoir la première le quinze, et la Seconde le vingt deux juillet, et dans la commune D'hallines le vingt neuf juillet, et la seconde le cinq août présente année, jour de Dimanche à heure de midi : aucune opposition audit Mariage ne nous aiant été Signifiée, faisant droit à leur réquisition, et après avoir donné Lecture de toutes les Pièces ci : dessus Mentionnées, et du Chapitre VI du Titre du Code Civil intitulé du Mariage ; avons demandé au futur Epoux et à la future Epouse S'ils veulent se prendre pour Mari et pour femme : chacun D'eux aiant répondu Séparement et affirmativement, déclarons au nom de la Loi que Zephirin Vospette et la Demoiselle Charlotte Hans Sont unis par le Mariage : de quoi avons dressé acte en présence de Jacques felix Vospette agé de vingt six ans, d' André Leblond agé de vingt trois ans tous deux ouvriers Papetiers frères de L' Epoux, de Lucien Vospette agé de vingt trois ans ouvrier Papetier aussi frère de L' Epoux et de Joseph Decobert agé de cinquante neuf ans, maçon, les trois premiers témoins domiciliés à hallines, et le quatrième à Wizernes, et ont les Epoux, les Père des Epoux le deuxième et troisième témoin signé avec nous le Présent acte, les autres aiant déclaré ne Savoir Signer, après Lecture faite :

Z : Vospette f lucien Vospette a leBlond
LjCleuet j. j vospett F Hans C : hans